



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 27 mars 2024
Greffe_0134_Préavis édités_lju

Préavis no 10/2024

Demande de crédit pour l'achat d'horodateurs

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

CONTEXTE

Le stationnement public sur notre territoire communal est largement soutenu par l'impôt. Les recettes directes ne suffisent en effet pas à couvrir les charges directes : le déficit total du stationnement avoisine les CHF 85'000.00 par an sur une moyenne des cinq dernières années. À l'issue des travaux sur le site Pôle Santé/Cogest'EMS, ce déficit atteindra environ CHF 190'000.00 par an, en comptant pour le nouveau parking des recettes comparables à celles des autres parkings payants et en se basant, s'agissant des charges, sur les montants figurant dans les devis (*au moment de la rédaction de ce préavis, les factures ne sont pas encore parvenues à la Commune*).

Le calcul du déficit du stationnement comprend les éléments suivants :

Charges

- Amortissements obligatoires
- Intérêts passifs
- Frais d'entretien
- Consommables
- Énergie et télécoms
- Prestations de tiers
- Assurances
- Part entretien des routes
- Part déneigement

Demande de crédit pour l'achat d'horodateurs

Recettes

- Macarons
- Horodateurs
- Amendes
- Contributions compensatoires des propriétaires (art. 73 du règlement communal sur la police des constructions)

Ont été inclus dans les charges 2% du budget général d'entretien des routes, dès lors que l'entretien des places de parc extérieures ne fait pas l'objet d'une ligne séparée dans la comptabilité communale. Ont été également comptés 2% du budget du déneigement, pour les mêmes raisons.

Les charges salariales de la sécurité publique n'ont pas été prises en compte dans le calcul.

Les contributions compensatoires des propriétaires ont fait l'objet d'une estimation prospective plutôt que d'un « lissage », les années 2020 et 2022 ayant enregistré des entrées exceptionnelles dont il est improbable que la commune voie l'équivalent dans les années à venir.

Du point de vue économique, le déficit de CHF 190'000.00 par an représente un transfert du contribuable vers l'usager. Si ces deux catégories se recoupent en partie, elles ne le font pas entièrement. De nombreux résidents ne peuvent ou ne veulent en effet pas utiliser de véhicules individuels, préférant se tourner vers d'autres modes de transport. À l'inverse, de nombreux usagers ne résident pas sur la commune.

Dans le but de prévenir l'augmentation d'environ CHF 105'000.00 de la part de l'impôt dans le financement du stationnement public, la Municipalité propose au Conseil communal une augmentation de la participation des usagers. Cette politique vise à faire l'arbitrage entre les intérêts économiques de la Commune et une certaine convivialité à maintenir, notamment au profit des commerces, entreprises et institutions locales. Elle s'inscrit dans un mouvement général des collectivités visant à ponctionner les usagers directs de services, ainsi que dans une politique plus générale visant à encourager l'utilisation de transports publics. Elle suit enfin l'évolution à la hausse des coûts de construction, permettant le renouvellement à long terme des infrastructures de parcage.

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis porte sur l'achat de **onze horodateurs**.

Quatre d'entre eux, complétés par deux panneaux portant un code QR, remplaceront les six horodateurs actuellement en fonction (deux au parking du Village et quatre au parking de la Coop). L'amortissement obligatoire des appareils existants s'achève en 2024. En raison de leur obsolescence et de l'assèchement des pièces de rechange, leur entretien par l'entreprise prestataire cessera dès 2026. Profitant du projet de la nouvelle politique de stationnement, la Municipalité souhaite anticiper leur remplacement à prix réduit par le volume de la commande.

Les sept autres appareils visent à couvrir le nouveau parking du site Pôle Santé/Cogest'EMS et d'autres parkings actuellement non payants (*cf. ci-dessous*).



Demande de crédit pour l'achat d'horodateurs

Le modèle d'horodateur retenu est le « TOMeco pbp », dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Paiement : cash ou applications (ParkingPay, EasyPark et TWINT) ;
- Alimentation : solaire (autonomie de 2 mois) ou secteur ;
- Températures de fonctionnement -20° à 60°.

Plusieurs communes ont opté pour ce modèle et nous en ont fait un retour positif. Il s'agit, selon le fournisseur, du modèle actuellement le moins coûteux et le plus répandu en Suisse.

Du côté des usagers, l'utilisation d'applications de parking offre l'avantage non négligeable de ne payer que ce que l'on consomme. Le cash serait évidemment maintenu dans une utilisation plus classique.

Outre les horodateurs eux-mêmes, la Municipalité souhaite installer des panneaux portant des codes QR sur certains emplacements, augmentant ainsi à bas coûts le nombre de points d'achat, en particulier sur les grands parkings.

L'objet du préavis devant être explicité, il convient d'exposer en détail la proposition politique.

NOUVELLE POLITIQUE DE STATIONNEMENT

La nouvelle politique vise à augmenter le montant des recettes directes, suivant en cela l'évolution des coûts observés ces dernières années. Plusieurs mesures tarifaires sont envisagées et listées ci-dessous **à titre indicatif** :

Augmentation du tarif des macarons

Pour les personnes résidant ou travaillant sur la commune, ainsi que pour les entreprises et institutions établies sur la commune :

- 30 CHF /mois sur les parkings plein air (tarif inchangé) ;
- 70 CHF /mois sur les parkings couverts (aujourd'hui 50 CHF).

Pour les autres personnes et entreprises :

- 50 CHF /mois sur les parkings plein air (tarif inchangé) ;
- 95 CHF /mois sur les parkings couverts (aujourd'hui 70 CHF).

Un mois resterait offert en cas de souscription d'un macaron annuel.

La Municipalité se réserverait en outre la possibilité d'accorder des rabais en fonction du nombre de macarons annuels commandés.

Augmentation du tarif des horodateurs

Maintien de la première heure gratuite et de la deuxième heure à 1 CHF/h. Passage à 1.50 CHF/h dès la troisième heure.

Forfaits journaliers à fixer par la Municipalité.

Plages de gratuité sur les parkings plein air : 12h00 - 13h30 / 18h30 - 7h00 (contre 12h00 - 14h00 / 18h00 - 7h00 aujourd'hui).

Plage de gratuité sur les parkings couverts (inchangée) : 19h00 - minuit.

Demande de crédit pour l'achat d'horodateurs

Le dimanche deviendrait payant.

Nouvelles zones payantes

Voir les annexes 1 et 2 pour le détail.

Macarons + horodateur :

- Les Moulins : Croix d'Or
- Les Moulins : Village
- Château-d'Oex : Petit-Pré
- Château-d'Oex : Pôle Santé/Cogest'EMS

Horodateurs uniquement :

- Château-d'Oex : Les Bossons (11 places)
- Château-d'Oex : BCV
- Château-d'Oex : Préau scolaire (pendant les weekends et vacances)

Macarons et limite de temps :

- Bois-Gentil
- La Ray (Beau-Séjour)
- Le Grand-Pré
- Les Granges (Closalet)

À noter que l'heure gratuite s'appliquerait sur l'ensemble des places payantes.

Limite de temps

Voir les annexes 1 et 2 pour le détail.

Les places de parc situées sur l'axe de la Grand Rue seraient limitées à 30 min.

Commentaire

Ces mesures forment selon la Municipalité un bon compromis entre les différents intérêts en présence. Elles visent à :

- Garantir une offre suffisante en places de stationnement pour les habitants et les travailleurs, à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail ;
- Privilégier sur l'axe central le stationnement de courte et moyenne durée, de manière à garantir une rotation maximale des véhicules, afin de favoriser les commerces, les entreprises et les restaurants ;
- Encourager l'utilisation des transports publics ;
- Couvrir les coûts des travaux du parking Pôle Santé/Cogest'EMS ;
- Accroître la participation des usagers au financement de l'entretien des parkings et des places de parc (génie civil, marquage et signalisation, entretien courant, mesures pour la gestion du trafic et la sécurité, etc.) de façon à permettre leur renouvellement sur le long terme.

Ces mesures impliquent la révision d'annexes de compétence municipale au règlement sur le stationnement.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût devisé total pour l'achat d'onze horodateurs s'élève à environ CHF 75'000.00, une part variable demeurant pour le mode de fixation, à déterminer lors de la commande.

Demande de crédit pour l'achat d'horodateurs

Ce montant comprend les appareils eux-mêmes, leur transport, la configuration informatique, la gestion de projet, ainsi que le débarras des appareils existants.

Il faut y ajouter environ CHF 20'000.00 pour la modification de la signalisation. Les travaux d'implantation, s'agissant tant des nouveaux horodateurs que des panneaux de signalisation, peuvent être réalisés par nos services communaux sur le budget courant.

Le coût d'investissement est donc le suivant :

- Horodateurs : CHF 75'000.00
- Signalisation : CHF 20'000.00
- Divers et imprévus (10%) : CHF 10'000.00
- **TOTAL :** CHF 105'000.00

Ce montant correspond au crédit d'investissement demandé par la Municipalité au Conseil communal dans le présent préavis.

Afin d'apprécier l'opportunité de la nouvelle politique de stationnement, il convient d'évaluer dans une analyse séparée les charges et revenus qu'elle implique spécifiquement. Évacuant donc de l'équation les appareils existants – entièrement amortis à la fin 2024, et dont le remplacement s'impose indépendamment de toute modification de la politique de stationnement – on obtient pour les sept nouveaux horodateurs un coût d'achat d'environ CHF 48'000.00.

Le coût d'investissement de la nouvelle politique de stationnement s'élève ainsi à :

- Nouveaux horodateurs : CHF 48'000.00
- Signalisation : CHF 20'000.00
- Divers et imprévus (10%) : CHF 7'000.00
- **TOTAL :** CHF 75'000.00

Selon le modèle comptable harmonisé (MCH2), les investissements concernés doivent être amortis en 10 ans. Le **coût annualisé** de la mise en oeuvre de la nouvelle politique de stationnement représente ainsi le montant suivant :

- Total investissement / 10 : CHF 7'500.00
- Maintenance et réparation : CHF 1'500.00
- Commission e-tickets : CHF 11'000.00
- Frais licence/communic. : CHF 1'500.00
- Salaires et charges (0.1 EPT) : CHF 10'000.00
- **TOTAL ANNUEL :** CHF 31'500.00

Les **recettes supplémentaires** découlant de la politique de stationnement proposée ne peuvent être évaluées avec le même degré de précision. Elles sont fonction de nombreux facteurs co dépendants (p. ex. transfert de fréquentation entre les différents parkings dès entrée en vigueur) et de facteurs difficilement prévisibles (p. ex. nombre de macarons demandés sur les nouvelles zones, nombre de forfaits journaliers demandés etc.). Selon une estimation prudente, nous prévoyons des recettes annuelles supplémentaires de l'ordre de grandeur suivant :

- Augmentation du tarif des macarons (zones existantes) : CHF 29'000.00
- Nouvelles zones payantes (macarons) : CHF 37'000.00
- Augmentation du tarif des horodateurs (zones existantes) : CHF 9'000.00
- Nouvelles zones payantes (horodateurs) : CHF 66'000.00
- **TOTAL :** CHF 141'000.00

Demande de crédit pour l'achat d'horodateurs

Le **résultat annuel net** revient donc à environ **CHF 109'500.00**.

Ce montant équivaut à l'augmentation des charges annuelles liée à la réfection du parking du site PSPE/Cogest'EMS. En cas de mise en œuvre de la nouvelle politique, la part de soutien au stationnement par l'impôt resterait ainsi constante à environ CHF 80'000.00 par an.

Signalons que d'autres parkings communaux feront l'objet d'un entretien conséquent dans un avenir proche, notamment celui de la Lécherette (*cf. préavis no 12/2024*). En plus de financer les travaux récemment achevés, les mesures tarifaires exposées ci-dessus permettent d'envisager les travaux futurs avec sérénité.

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal no 10/2024 du 27 mars 2024
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement** du montant de CHF 105'000.00 sur une période de 10 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à acheter et installer de nouveaux horodateurs
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 105'000.00
- **de financer** ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 105'000.00, si nécessaire.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 mars 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

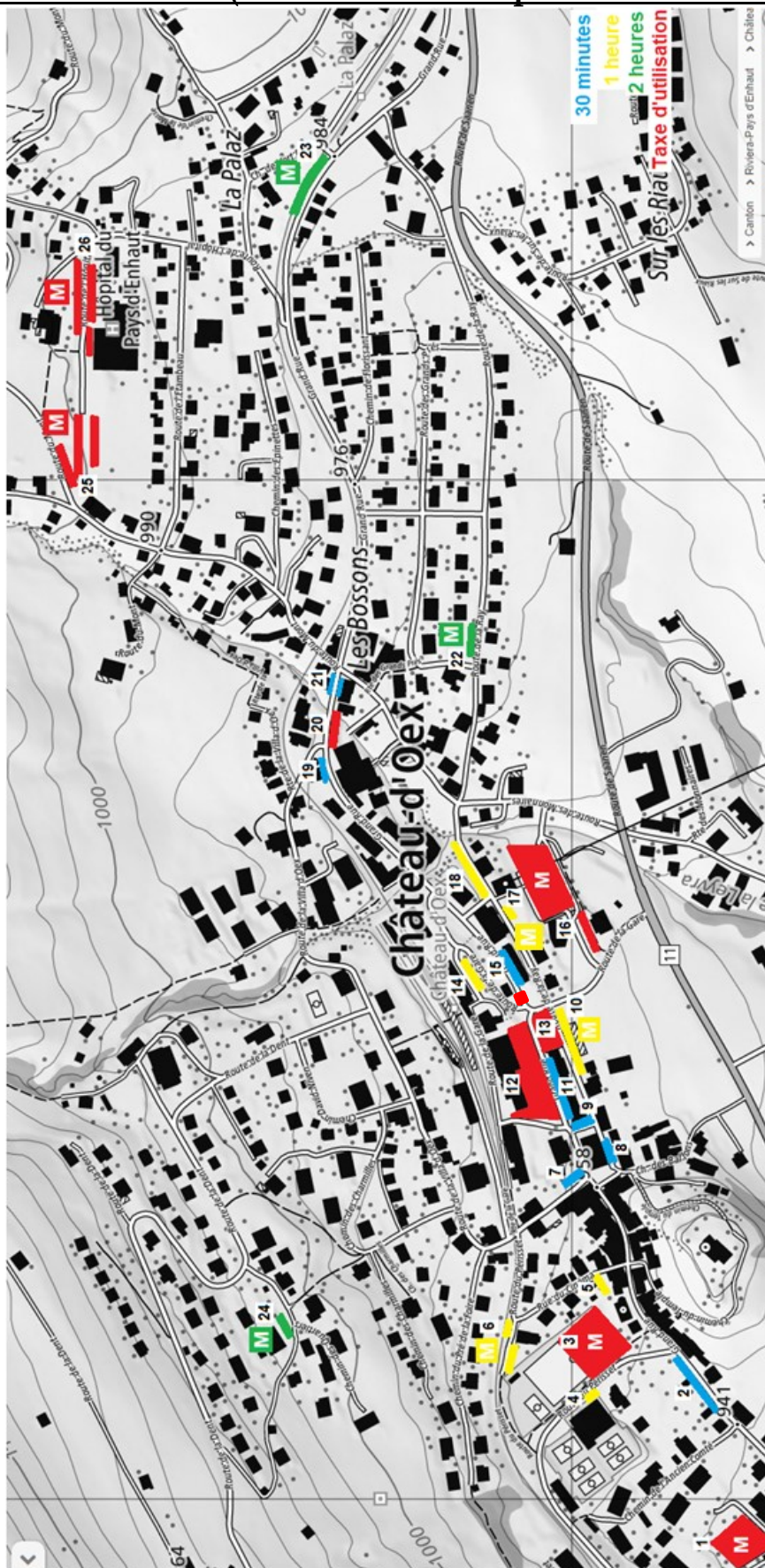
Eric Grandjean

Sophie Matthey

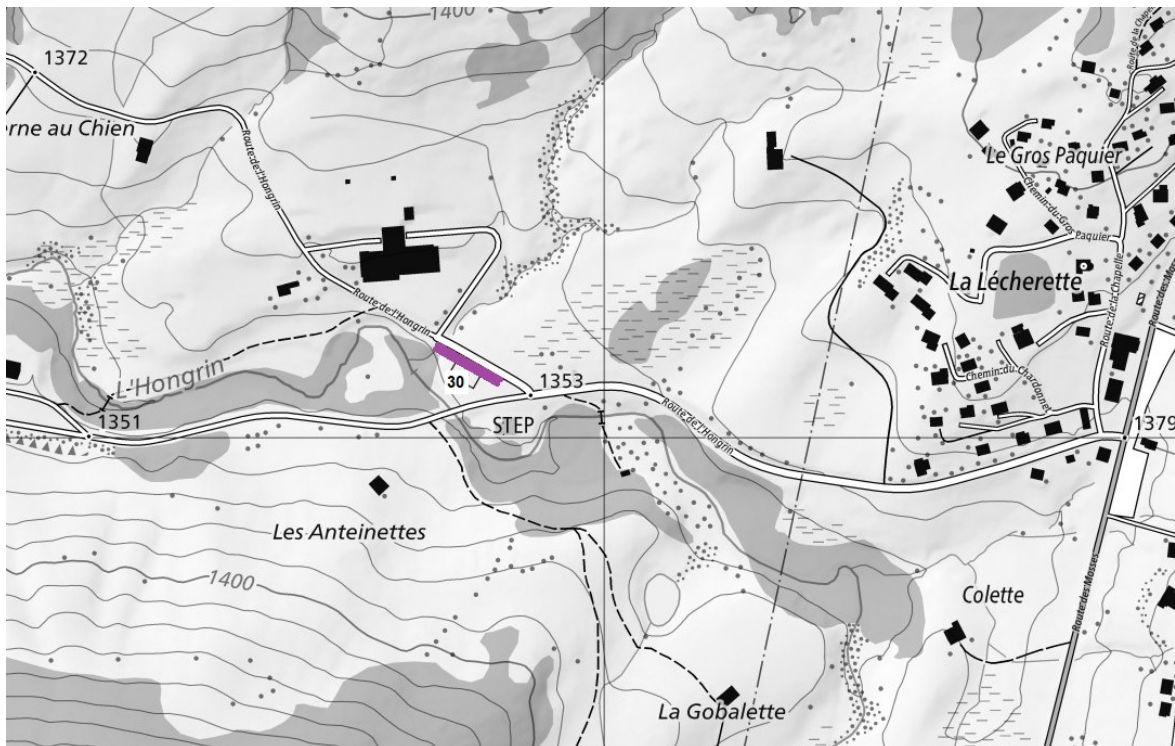
ANNEXE 1 : Liste des parkings et des régimes de stationnement

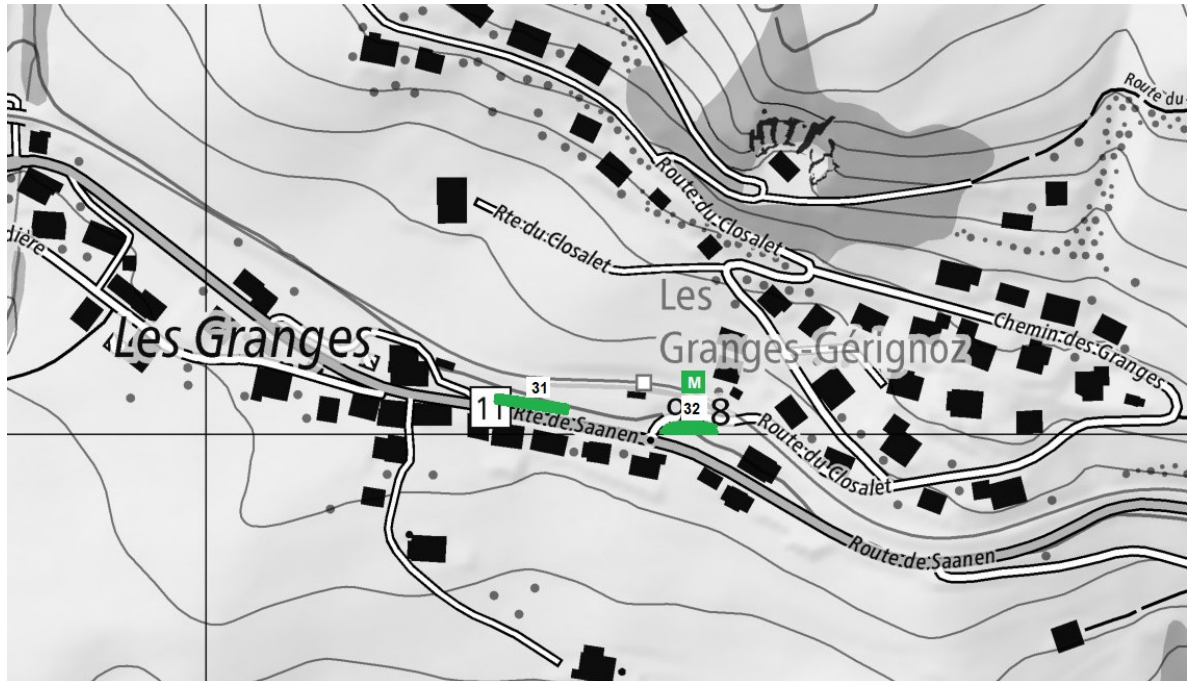
Numéro	Emplacement	Limité (disque)	Modifications	
			Taxé (horodateur)	Macarons
1	Petit-Pré		X	X
2	Mini-Golf	X (30 min)		
3	Village		X	X
4	Centre Sportif	X (1 heure)		
5	Rue du Cinéma (Haroun)	X (1 heure)		
6	Cinéma	X (1 heure)		X
7	Fontaine des Bourgeois	X (30 min)		
8	La Place	X (30 min)		
9	Haute-Pression	X (30 min)		
10	La Ray	X (1 heure)		X
11	Grand Café	X (30 min)		
12	Préau		X	
13	BCV		X	
14	Gare	X (1 heure)		
15	Média d'Enhaut	X (30 min)		
16	Braye (Coop)		X	X
17	La Ray - Beau-Séjour	X (1 heure)		X
18	Café de la Poste	X (1 heure)		
19	Musée	X (30 min)		
20	Bossons (11 places)		X	
21	Bossons (2 x 3 places)	X (30 min)		
22	Grand-Pré	X (2 heures)		X
23	Palaz	X (2 heures)		X
24	Bois-Gentil	X (2 heures)		X
25	Rond-Point / Etambeau		X	X
26	Hôpital		X	X
27	Collège Les Moulins	X (1 heure)		
28	Monts Chevreuils		X	X
29	Croix d'Or		X	X
30	Lécherette Caserne	X (8 heures)		
31	Les Granges	X (2 heures)		X
32	Les Granges Cloalet	X (2 heures)		X
	Lécherette Ski	X (3 jours)		
	L'Etivaz	X (3 jours)		
	Piscine	X (3 jours)		
	La Chaudanne	X (3 jours)		

ANNEXE 2 : Plans (numérotation correspondant à l'annexe 1)



Demande de crédit pour l'achat d'horodateurs





Copie pour information :

M. Maximilien Stauber, municipal

M. Cédric Morier, chef du service des travaux, constructions et urbanisme

Bourse communale.